

Image not found or type unknown



Conclusions d'incident en vue d'une expertise judiciaire

Par **mellodie**, le **18/09/2018** à **18:15**

bonjourrmon avocat à déposer une "conclusion d'incident" en vue d'une demande d'expertise judiciaire. En regardant différents sites je m'aperçois qu'il est conseillé de faire un "référé expertise judiciaire". Quelle est la différence? mon avocat -a-t-il eu raison? je précise que nous en sommes en cours de procédure. Merci d'avance de vos précisions